



# Programme Stratégique Transversal 2019-2024

CPAS de BURDINNE

Conseil de l'Action Sociale du 14 octobre 2019



## **Définition d'un P.S.T.**

Le P.S.T. ou Programme Stratégique Transversal est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide le CPAS à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation. Le P.S.T., est aux communes et CPAS ce qu'un plan d'entreprise est au business : une planification des objectifs, basée sur les priorités et les moyens disponibles, pour toute la législature communale et bien au-delà. Il est en quelque sorte une feuille de route évolutive qui doit aider le CPAS à programmer ses actions pour mettre en œuvre des objectifs définis.

## **Un P.S.T., pour quoi faire, A quoi ça sert ?**

- Avoir une vision à moyen et long terme sur les actions à mener ;
- Professionnaliser la gestion du CPAS par l'adoption d'une démarche stratégique ;
- Planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation ;
- Fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent ;
- Permettre une vue transversale ;
- Décloisonner, coordonner les différents projets du CPAS ;
- Impliquer les agents du CPAS autour d'un projet ;
- Objectiver le contrat d'objectifs avec le Conseil, la Présidente, le Directeur général, le Directeur financier, les membres du personnel ;
- Permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.

## **Un P.S.T. ... c'est évolutif**

Le Programme Stratégique transversal est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser la politique sociale en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

## **Le Conseil de l'Action Sociale burdinnois a-t-il attendu la formalisation d'un P.S.T. pour initier les premiers projets ?**

Préalablement à ce P.S.T., le CPAS a notamment mis en œuvre :

- Développement d'activités de service : taxi social, service d'aides ménagères (titres services) ;
- Engagement dans le cadre de la gestion de logements en synergie avec l'Administration Communale: 3 logements d'insertion, 1 logement de transit, 2 logements sociaux ;

- Création en 2002 d'une initiative locale d'accueil d'une capacité de 5 lits et projet d'ouverture d'une seconde infrastructure d'accueil de 6 lits en 2019 ;
- ....

## VOLET INTERNE

### 1. Accueil, communication, information

O.S.1.1. être un CPAS accueillant et accessible

O.O.1.1.1. aménager l'accès aux personnes à mobilité réduite

- Organiser les entretiens avec les personnes à mobilité réduite dans un local de l'administration communale, la salle du Conseil et des Mariages par exemple ;
- Acheter un ordinateur portable qui sera connecté sur le réseau informatique du CPAS.

O.O.1.1.2. améliorer l'accueil et confortabiliser le déroulement des entretiens sociaux

- apporter quelques modifications à la porte d'accès aux bureaux pour en faciliter l'ouverture  
*Priorité élevée ;*
- augmenter l'insonorisation des bureaux par le placement d'un isolant ou par l'injection d'un isolant phonique dans les cloisons et par le remplacement des portes vitrées par des portes comportant un isolant phonique ;
- remplacer les téléphones défectueux et acquérir un téléphone supplémentaire en tenant compte des caractéristiques de la centrale téléphonique.

## VOLET EXTERNE

### 1. Accueil, communication, information

O.S.1.2. être un CPAS qui veille à sa communication

O.O.1.2.1 promouvoir la communication à l'égard de toute la population

- informer sur les actions du CPAS, sur les missions des membres du personnel en utilisant tous les moyens disponibles (site internet communal, revue « Li Burnal », ...)  
*Priorité élevée*  
*Avancement en cours ;*
- Améliorer la présentation des pages web relatives au CPAS sur le site communal  
*priorité élevée*  
*avancement en cours ;*
- Mettre à jour régulièrement des pages WEB dédiées au CPAS  
*priorité élevée ;*
- Créer une brochure « A quoi sert le CPAS » à distribuer en toutes-boîtes ;
- Interagir avec les écoles sur des sujets d'actualité sociale et autres (réfugiés, argent de poche, surendettement, ...) via la collaboration de services extérieurs (Srmd, Province, ...)
- améliorer l'affichage des heures de permanences et des informations générales dans la salle d'attente (placement de panneaux d'affichage, présentoirs).

### 2. Politique du logement - énergétique

O.S.2. être un CPAS qui veille à sensibiliser la population en matière de consommations énergétiques

O.O.2.1. promouvoir les actions du tuteur énergétique au sein de toute la population

- Assurer une information continue, concernant les actions et missions du tuteur énergétique, à la population via conférences, formations, toutes-boîtes et/ou encarts dans le bulletin communal ;

- Informer, sensibiliser et conseiller dans le domaine énergétique les citoyens fragilisés  
*Priorité élevée ;*
- Aider et effectuer les démarches permettant d'améliorer les performances énergétiques du logement des citoyens ;
- Assurer une guidance énergétique auprès de certains bénéficiaires.

### **3. Réinsertion socio-professionnelle**

O.S.3. être un CPAS qui développe son service de réinsertion socio-professionnelle

O.O.3.1 créer des collaborations externes intéressées par l'engagement d'articles 60 § 7 ou 61 et assurer le suivi des personnes remises à l'emploi et bénéficiaires du RIS

- Renforcer les liens existants et créer de nouveaux liens avec divers partenaires qui pourraient être intéressés par l'engagement d'art. 60 § 7 ou 61 (Gal, Srmd, autres CPAS, entreprises, ...) ;
- Démarcher le tissu économique local pour création d'emplois ;
- Accompagner au mieux les bénéficiaires du RIS pour envisager une réintégration dans les circuits du travail ;
- Intensifier le suivi pendant article 60 (indicateur : 1 réunion d'évaluation / 2 mois) ;
- Organiser un accompagnement post article 60.

O.O.3.2 mettre en place des processus pour rendre les personnes plus autonomes et mettre en place un soutien administratif pour la rédaction de C.V. et de lettres de motivations

- assurer des suivis et des guidances dans différents domaines afin de rendre davantage d'autonomie et des responsabilités aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- recherche collaborations extérieures pouvant aider à la rédaction de lettres de motivations et de CV (écrivain public).

## 4. Politique d'aide à la personne

O.S.4 être un CPAS qui lutte contre l'isolement et qui développe ses services d'aides à la personne

O.O.4.1 maintenir et créer des activités et des services venant en aide aux personnes

- Promouvoir le Taxi social et étendre son utilisation de sorte à approcher un volume d'emploi égal à +/- 1 ETP  
Priorité élevée ;
- Aménager dans le planning du Taxi-Social au moins un demi-jour par semaine destiné aux courses et divers magasins de sorte à véhiculer plusieurs personnes en même temps  
Priorité élevée  
Avancement en cours.

O.O.4.2. créer et développer des collaborations externes pour la mise en place de services

- Aider les personnes dans leurs démarches administratives afin de mieux connaître, préserver leur droit (Organiser une permanence juridique 1x/mois, 1x/trimestre ou...);
- Développer et coordonner des services pouvant aider au maintien à domicile des personnes ;
- Collaborer avec la Zone de Police Hesbaye ouest pour le protocole disparition seniors à domicile ;
- Maintenir les services et partenariats existants au CPAS (titres services, taxi social, plan canicule, plan grand froid, ADMR, CSD, ....) ;
- Organiser une formation destinée au personnel titres Services  
Priorité élevée ;
- Développer des synergies avec nos partenaires pour créer, partager et assurer le suivi de projets (Gal, Srmd, Commune, ...) ;
- Rassembler les acteurs (Gal, citoyens, acteurs sociaux) autour du projet « Up Citoyen » destiné à favoriser l'intégration sociale autour de la sensibilisation aux modes de consommation durable  
Priorité élevée  
Avancement en cours ;
- Poursuivre notre collaboration avec la commune et autres partenaires (MCL, AIS, Collectif logement, ...) pour promouvoir l'accès au logement.